



DELEGATION CENTRALE MGEN

3 Rue de l'Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15

Tel: 06 50 34 82 97 fixe/fax : 01 45 38 71 07

cfdtmgen@infonie.fr SITE INTERNET <http://www.cfdt-mgen.org>

COMPTE RENDU du COMITE d'ETABLISSEMENT du 27 avril 2011

Communications de la Présidente

- **Point Classifications Promotions - MGEN**

Changement de fonctions : 718 salariés dont :

39 % en CADS

37 % en RE

20 % en techniciens

3 % Conseillers mutualistes

1 % divers repositionnements

+ 36 salariés repositionnés de E2 en E3.

50 % des CADS ont 50 ans et plus ainsi que 46 % des RE.

55 % des Techniciens ont entre 30 et 40 ans

- **Point sur l'outil AGATE**

La DRH s'engage à une communication régulière par une lettre bimensuelle auprès des Centres de service. Au 22 avril, on note que sur 3 427 demandes d'assistance, 2 286 ont été traitées soit 67 %,

En temps réel, un « flash info » sera diffusé lors d'un incident de production

Procédure : Gestion et calcul des déplacements professionnels est en cours,

Début mai : procédures relatives aux déplacements des représentants du personnel et au calcul des crédits d'heures pour les temps partiels.

- **Point sur les récupérations de cotisations**

Régularisations effectuées par les Centres de Traitement de Lille et Rennes.

Au 8 avril 2011, sur 32 700 dossiers, 40 % traités et terminés.

14 000 sont en cours de traitement.

9,6 millions d'euros réclamés dont 5,1 millions ont été encaissés et 330 000 euros remboursés dans le cadre des trop perçus.

Présentation du Bilan Social 2010

Information consultation (articles L.2323-68 et L.2323-72 du Code du Travail)

MGEN : 4 424 salariés - 41 % en sections, 48 % en CT et 11 % en centres d'appels.

Age moyen : 40,6 ans.

150 salariés atteindront 60 ans dans les cinq années à venir.

Ancienneté moyenne : 12,8 ans.

Dans les centres d'appels et les Centres de Traitement, le « turn over s'améliore ».

Taux de précarité : 12,6.

Absentéisme : moyenne de 12,2 % du nombre de jours travaillés possible.

Temps partiels : 460 salariés soit 10,5 % des effectifs.

Rémunérations : Moyenne de 2 106 € bruts - les délégués sont inclus dans le calcul !

Pour la CFDT :

Nous constatons que la moyenne d'âge baisse progressivement, d'où un rajeunissement de l'entreprise (augmentation des 25/29 ans).

Nous constatons également, malgré ce rajeunissement, une augmentation légère de l'absentéisme (+ 1 000 jours/année). Pour nous, cela semble être en relation avec le mal être au travail, d'où l'importance du rôle de la Commission consacrée au RPS (Risques Psycho-Sociaux) La CACT devra rester vigilante sur les nouvelles dispositions à mettre en place, en urgence, à moyen et long terme.

Vote : Pour - 10 - unanimité.

Situation trimestrielle de l'Emploi

Information (articles L.2323-51 et L.2323-52 du Code du Travail)

En SD : 42 % des effectifs globaux MGEN, CT : 48 % et CA : 10 %

Dont à 0,5 % de cadres, 30 % de techniciens et 69,5 employés.

Temps partiels : 16,25 % ;

Par rapport au 31/12/201 : baisse de 68 salariés.

Présentation du Bilan de la Formation - Année 2010

Information consultation (articles L.2323-34 du Code du Travail)

78 101 heures de formation réalisées pour 12 337 stagiaires soit une moyenne de 6 h par stagiaire.

Budget : 4,36 millions d'euros soit 4,33% de la masse salariale.

81,2 % de réalisés en nombre de stagiaires.

La MGEN rappelle qu'il n'y a pas de discrimination par rapport à l'âge.

Pour la CFDT :

La CFDT a toujours mis l'accent sur l'importance de la formation dans notre entreprise. Nous demandons de bien séparer les formations non qualifiantes (AGATE - GAIAC...) du reste du plan.

Nous avons signalé la non diffusion par certaines directions auprès des salariés de ce plan.

Suite à la récente enquête CACT MGEN, nous avons noté que la formation à la MGEN était plébiscitée par les salariés avec un seul bémol, cela ne débouchait jamais sur un « plus » sur le salaire. Nous nous félicitons aujourd'hui qu'enfin, avec les nouvelles formations qualifiantes (RE, CADS, Techniciens...), les efforts soient reconnus pécuniairement. Nous constatons aussi qu'un effort certain de formation a bénéficié aux téléconseillers qui étaient vivement demandeurs.

La baisse de la durée moyenne de formation est fortement liée à la montée en charge de la e-formation, ce qui n'est pas la panacée.

Par ailleurs, il est à noter que l'enveloppe formation dans les petites sections se trouve fortement ponctionnée par les nouvelles formations qualifiantes liées aux évolutions de fonctions. Pour le reste au personnel, il « ne reste plus grand-chose » sauf à attendre le prochain plan...

Vote : Pour - 7 - Abstention : 3

Projet d'évolution de la Section Extra Métropolitaine de MGEN Information consultation (articles L.2323-6 et L.2323-27 du Code du Travail)

La gestion des soins à l'étranger concerne 54 881 personnes.

Le projet vise à séparer l'actuelle SEM en deux entités, une section départementale et un centre de traitement. Ceci devra permettre de rationaliser l'organisation, de clarifier le fonctionnement et les différents circuits par la mise en œuvre d'indicateurs communs.

Cela se fera en deux étapes : déménagement de la section départementale (fin juillet 2011) en centre-ville. Le centre de traitement restera à l'adresse actuelle.

Actuellement, nombre de salariés 90 qui seraient répartis entre les 2 nouvelles structures : 14 en section, 76 en CT.

Le CHSCT de la SEM réuni le 20 avril a émis un avis favorable.

Pour la CFDT :

En ce qui concerne la RH, 1 APS en section et 1 APS en centre de traitement. Un poste pour la gestion de 76 personnes, est-ce suffisant ? (réponse de l'employeur : oui...).

Nous avons également souhaité que les vœux des personnels soient respectés dans le cadre de cette restructuration.

Vote : Pour : 8 - Contre : 2

Projet de relogement du Centres d'Appels de Rennes et d'extension du Centre de Traitement de Rennes Information consultation (articles L.2323-6 du Code du Travail)

Cette séparation des lieux de travail de ces deux entités est devenue urgente de part de l'exiguïté des locaux. Le Centre d'appels va passer de 69 salariés à 99. Il manque également des salles de formation, de repos.

Les nouveaux locaux situés à proximité vont permettre d'y remédier, le bâtiment présente 4 niveaux,

Le rez-de-chaussée étant pour moitié destiné à une extension du centre de traitement (qui récupère les locaux laissés vacants), le reste du rez-de-chaussée étant prévu comme salle de restauration.

Les trois étages seront consacrés au centre d'appels.

Le CHSCT s'étant réuni le 20 avril a émis un avis favorable, unanime.

Pour la CFDT :

Nous signalons qu'il est nécessaire d'étudier la création d'une salle de pause à un niveau intermédiaire (2^{ème} étage) et porter la plus grande attention à l'ergonomie des plateaux : isolation phonique, éclairage, stores, casques des supports, etc... ainsi que l'aménagement de vestiaires aux douches existantes.

Vote : Pour : 10 ;

Prochain CE : le 25 mai 2011 ;

Vos élus CFDT : Olivier CANIONI
Michel TROADEC

Chantal MAILLOT
Boris ZULMA

Patrick RONSSE